



Prélèvement des impôts par erreur

Par **MARGO92**, le **29/02/2012 à 21:41**

Bonjour,rnrnJe vous sollicite car les impôts se sont trompé 3 fois en me prélevant sur mon compte.rnCes dernier prétendent que le remboursement prendra du temps et qu'ils ne peuvent rien faire pour les frais bancaire, nonobstant l'accumulation de ces frais montent à plus de trois cent euros en accumulant le fait qu'il faut du temps pour qu'ils me remboursent le dernier prélèvement comment est il possible de laisser les gens sans le minimum vitale sans qu'il y ait de recours?rnrnrnCordialement.

Par **pat76**, le **04/03/2012 à 16:24**

BonjourrnrnVous faites une lettre recommandée avec avis de réception au Trésor Public dans laquelle vous le mettez en demeure de vous rembourser dans les 15 jours à la réception de votre lettre le montant des sommes trop prélevées par erreur du comptable public sur votre compte bancaire.rnrnvous précisez que faute d'avoir reçu satisfaction dans le délai indiqué, vous saisirez le Tribunal Administratif pour faire valoir vos droits.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.rnrnle Trésor Public est rapide à vous saisir ou vous faire péyaer une pénalité si vous faites une erreur de paiement, mais qand c'est lui qui commet l'erreur, il n'est pas d'accord pour l'assumer rapidement.

Par **laeti93500**, le **19/01/2016 à 22:32**

Bonjour j'ai déclaré en ligne mon changement d'impot annuel à 18000euros . ce mois ci j'ai été prélevé de 1800 euros et cela mensuel. J'ai effectué une réclamation est ce possible que j'ai le

droit à un remboursement ?nIls vont me dire que j'ai effectué la démarche en ligne et que l'incompréhension du contrat vient de ma part

Par **morobar**, le **20/01/2016** à **11:33**

Bonjour,nJe ne vois nul endroit où indiquer le montant de ses impôts lorsqu'on signale un changement d'adresse en ligne.nPar contre dans ce cas le contrat de mensualisation est annulé, il faut le refaire (à Lille), c'est possible en ligne d'ailleurs.nCe n'est pas donc 10% de 18000 euro que vous avez payé, mais la totalité de l'impôt.

Par **kykynette**, le **20/10/2018** à **21:26**

bonsoir rnnj'ai été prélevée par les impôts d'un montant de 1230 EUROS hors je ne dois que 317 euros. Après plusieurs coup de téléphones aux impôts, qui ne voient pas d'où peut provenir cette somme, l'agent en question me signale toutefois que mon rib a pu être confondu avec un autre et que sûrement j'ai payé les impôts d'une autre personne ...nComment puis-je me retourner et ainsi demander le remboursement de cette somme énorme en sachant qu'ils vont me prélever dès la semaine prochaine mon impôt réel de 317 nmerci de votre réponse

Par **morobar**, le **21/10/2018** à **07:42**

Bonjour,nPrendre rendez-vous avec le centre des impôts chargé du recouvrement pour obtenir le titre d'origine qui aurait liquidé cette imposition.